



COMMUNE D'OSSELLE-ROUTELLE

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 octobre 2019
qui s'est tenue à la Mairie déléguée de Routelle**

Conseillers présents : 11

M. BAÏOTTO – Mme BULLIARD – M. CUCHE – Mme GEGOUT – Mme GRILLON – M. HYVERNAT – M. MICHELIN – Mme OLSZAK – Mme PALYS – M. PRETET – M. REHN

Conseillers excusés : 7 dont 5 procurations

M. BRAUN (procuration à Mme OLSZAK) – Mme GRAPPEY (procuration à M. HYVERNAT) – M. LALLEMAND (procuration à Mme GRILLON) – M. LARTOT (procuration à M. BAÏOTTO) – M. KHELIFI (procuration à Mme PALYS) – Mme BOILLOT – M. LOLLIOU

Conseillers absents : 3

M. BOUVERET – Mme GODAIN – M. LAFFIN

La séance est ouverte à 20h31

Présidente de séance : Mme OLSZAK

Secrétaire de séance : Mme GRILLON.

1/ APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT ET DU 24 SEPTEMBRE 2019

Les comptes rendus des dernières séances du Conseil Municipal en date du 30 août 2019 et du 24 septembre 2019 sont soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ces documents.

Une Conseillère fait une remarque sur une des questions diverses du compte-rendu du 30 août ; cette remarque est inscrite au point 10/ de ce compte-rendu.

Vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

2/ DÉSHÉBAGE BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Madame le Maire fait part aux conseillers de la nécessité d'autoriser les services de la bibliothèque communale à procéder annuellement au déshébage du fonds de livres.

Cela permettra le retrait de collections qui n'ont plus leur place dans les rayons de la bibliothèque et ainsi faire de la place pour l'ajout de nouvelles œuvres.

Il est évoqué, avec cette centaine de livres concernés, la possibilité de faire une foire aux livres, ou de faire une caisse « servez-vous » ; à voir avec les personnes gérant la bibliothèque.

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

3/ CHARTE PAYSAGÈRE – GRAND BESANÇON

Madame le Maire présente la Charte paysagère mise en place par le Grand Besançon afin de préserver les collines de la vallée du Doubs. Cette charte a été signée par de nombreux maires en 2012 ; elle trouve actuellement sa place dans la discussion communale, en continuité avec la présentation du PADD qui a eu lieu mercredi 9 octobre en réunion publique.

L'objectif majeur de cette Charte est d'intégrer les éléments nécessaires aux évolutions de notre société dans un souci de respect paysager et de maintien d'une cohérence globale du site que représentent les collines de la vallée du Doubs ; il s'agit de permettre aux communes de se développer tout en respectant ce patrimoine environnemental.

En signant la charte, la commune d'Osselle-Routelle s'engage à porter et/ou soutenir :

- Des activités agricoles et de pâturage, de vergers ou de jardins (et autres...) afin de lutter contre l'enfrichement et la fermeture des paysages, ou la perte de diversités écologiques.
- Des projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel et de développement de nouvelles activités paisibles de loisirs et de tourisme afin de maintenir le dynamisme nécessaire au développement de la vallée.
- Des mesures en faveur de la qualité paysagère et la sauvegarde des espaces naturels et patrimoniaux au sein de leur document d'urbanisme afin de développer un cadre de vie de qualité, avec possibilité d'être assurées techniquement et financièrement par le « fonds de village » du Grand Besançon Métropole, (projet du Randebelin, par exemple)

Madame le Maire propose aux conseillers d'adopter cette charte ainsi que les principes qu'elle porte.

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

4/ RECENSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire indique aux conseillers que dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat à la commune, il convient de procéder au recensement de la voirie communale.

Il convient de prendre en compte la rétrocession de la voirie du lotissement « Les Vergers de la Noue » quartier Routelle qui a eu lieu cette année. Il est par ailleurs proposé de nommer cette rue « Rue des Vergers de la Noue » ; jusqu'à présent, l'adresse des habitants du lotissement est « n°X Lotissement des Vergers de la Noue ».

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

Concernant le recensement de la voirie communale, le tableau suivant est proposé : (il est ajouté les 130 mètres linéaires de cette nouvelle rue). Aucun coût supplémentaire n'est à supporter par la commune qui avait déjà à sa charge l'éclairage. Pas d'Attribution de Compensation supplémentaire non plus à verser au GBM, car anticipé lors du transfert de compétence en début d'année.

VOIRIE COMMUNALE D'OSSELLE-ROUTELLE					
Numéro	Quartier Osselle - 25320	Longueur (ml)	Numéro	Quartier Routelle - 25410	Longueur (ml)
1	Rue du Portail de Roche	1235	17	Ch. de la Citadelle	62
2	Rue de l'Écluse	400	18	Ch. de Vaugrenans et ch. des Plantes	1090
3	Impasse du Pré de la Motte	60	19	Ch. des Prés Noues	205
4	Rue des Duvals	90	20	Ch. Du Bois des Cordes	71
5	Ruelle de la Cure	40	21	Ch. du Canal	170
6	Rue de l'Église	105	22	Ch. du Château d'eau	102
7	Rue des Piesgris	135	23	Ch. du dessus du village	1012
8	Rue Château Grillot	125	24	Ch. du Moulin Ringard	365
9	Rue de la Tour	225	25	Rue des Arbues	72
10	Chemin dessous les Haies	355	26	Ch. des Vergers (Randebelin)	140
11	Rue de la Fourotelle	230	27	Rue de la Coutotte	630
12	Rue de Pérouse	440	28	Parking Prés Noues	151
13	Sentier piéton n°1	30	29	Rue de la Fontaine	172
14	Sentier piéton n°2	30	30	Rue du Pilon	80
15	Place de l'Église	42	31	Rue des Vergers de la Noue	130
16	Parcelle 37 retourn. Bus	53			
TOTAUX		3595	TOTAUX		4452
					8047

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

5/ FSL - FAAD

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer, pour l'année 2019, sur la contribution communale en faveur des ménages défavorisés.

Le Maire informe que le montant de la participation 2019 au FAAD est de 0.30 € par habitant.

Le montant de la participation 2019 au FSL est de 0.61 € par habitant.

La population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2019 est de 952 habitants pour Osselle-Routelle, en cas d'acceptation par les conseillers, les montants alloués seraient de :

- FAAD : 0,30 € X 952 = 285, 60 €
- FSL : 0,61 X 952 = 580,72 €

Soit un total de 866,32 €.

Vote : 14 voix pour, par 0 voix contre et 2 abstentions

6/ INDEMNITÉS DU COMPTABLE

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal qu'un changement de comptable a eu lieu en début d'année, Madame Nicole NARDY a remplacé Monsieur Denis BERDAGUÉ à la tête de la Trésorerie de Saint-Vit. Il convient de délibérer sur les indemnités de comptable de Mme NARDY, pour 2019. Un taux d'indemnité de 100% est proposé.

Vote : 7 voix pour, 0 voix contre et 9 abstentions

7/ ONF – ETAT DE L'ASSIETTE POUR 2020

A) Assiettes des coupes pour 2020

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2020, l'état d'assiette des coupes suivante :

Forêt d'Osselle :

En amélioration : parcelles 6_a, 8_a, 9_a

En régénération : 15_r

En irrégulier : 27_i

Forêt de Routelle :

En amélioration : 4_af

En repos : 18_rp

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

B) Dévolution et destination des coupes pour 2020

En bloc façonné : 6_a, 8_a, 9_a, 15_r, 27_1 (forêt Osselle)

En ventes groupées : 4_af (forêt Routelle), 6_a, 8_a, 9_a, 15_r, 27_1 (forêt Osselle)

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

C) Vente des chablis de l'exercice :

Proposition de vente en bloc et façonnés.

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

D) Délivrance à la commune pour l'affouage

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	4af, 8a, 9a	

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

E) Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, il est proposé de :

Demander à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;

Autoriser le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

8/ VENTE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

Madame le Maire rappelle aux conseillers le dossier du projet de vente d'une partie du domaine privé communal sis rue de la Coutotte quartier Routelle à Monsieur Lionel Ménière.

La commune attendait confirmation de ce dernier concernant les conditions de vente. Ce dernier a pris à sa charge les frais de géomètre et a confirmé sa volonté d'achat en passant par un notaire.

Il est proposé aux élus d'autoriser Madame le Maire à signer les documents notariaux correspondants à cette vente d'une partie du domaine privé communal sis 3 rue de la Coutotte quartier Routelle pour un total de 65 € le m² soit :

74 m² X 65 € = 4 810,00 €. Les frais de notaires seront réglés par l'acheteur, qui préfère faire établir l'acte par son notaire.

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

9/ SOUTIEN – FERMETURE TRÉSORERIE

Madame le Maire présente aux conseillers la réforme qui sera mise en place par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) concernant la réorganisation de l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette réforme baptisée « géographie revisitée » va notamment se traduire par :

- des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- la mise en place de conseillers comptables,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc) et seraient

remplacés par une « maison France service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

Pour notre commune d'Osselle-Routelle, cela se traduirait par une dégradation des conseils budgétaires et comptables ainsi que par des contraintes de déplacement lorsque les services communaux doivent remettre certaines pièces en mains propres aux services de trésorerie.

La fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la trésorerie seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint...

En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Il est proposé aux conseillers de :

- **demander au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.**
- **En conséquence, il est demandé que la trésorerie de Saint-Vit soit maintenue, pérennisée et renforcée afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.**

Vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

10/ QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la réunion publique de présentation du PADD du 9 octobre par le cabinet d'étude IAD et le Grand Besançon Métropole, la commission urbanisme s'est réunie pour réfléchir à des aménagements autour de l'école, (engorgement des véhicules au rond-point de la mairie lorsque les parents y déposent et ramènent les enfants, agrandissement du périscolaire et / ou création d'une 4ème classe).
- **Travaux voirie réalisés en 2019 par le Grand Besançon** : pas de travaux sur Routelle ; sur Osselle réfection de la chaussée rue du Portail de Roche et la fin des Pieds Gris (voirie classée très mauvaise et mauvaise).
- **Prévision travaux voirie en 2020** : l'état des lieux des routes évalué par le GBM sur la commune est plutôt bon ; il est prévu en priorité la réfection des routes classées qualité mauvaise ou moyenne. Une réunion de travail est prévue fin octobre avec le représentant voirie du secteur Sud-Ouest.
- **Entr'aide Saint Vitoise** : Une délibération sera proposée au Conseil Municipal avant la fin de l'année pour verser une subvention exceptionnelle à cette association compte-tenu de l'aide

immédiate qu'elle a pu fournir récemment à 1 de nos concitoyens en détresse et l'aide continue pour 3 autres Ossello-Routellois.

- **Réfection de la voirie sur la D 106 à Routelle par le Département** : Insuffisance de panneaux aux vues de la dangerosité du chantier, en période nocturne notamment, (passage à une seule voie avec 2 barrières simples) à signaler au Département.
- **Réflexion sur la fusion intégrale de la commune** : Dans la continuité d'une première réunion de travail, un tableau détaillant la situation actuelle de gestion de la commune et la prévision de sa gestion en cas de fusion intégrale est remis aux conseillers (et sera communiqué aux conseillers absents), afin qu'ils réfléchissent à cette possibilité qui simplifierait l'organisation administrative de la commune. Ce point sera rediscuté lors du prochain conseil.
- **Remarque sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 août : problème d'urbanisme engendrant un différent de voisinage rue de la Fontaine** : Le conseiller qui a exposé ce problème souhaite qu'il soit bien précisé que
« Madame le Maire a rencontré les 2 parties pour essayer de résoudre la situation, puis leur a transmis les coordonnées d'un médiateur vu que les parties n'arrivent pas à s'entendre et en a informé le Grand Besançon Métropole qui est maintenant compétent en ce qui concerne la voirie communale. »

La séance est levée à 22h12.

Madame Le Maire

Anne OLSZAK



**Toutes les informations municipales et communales sont consultables sur
le site internet www.osselle-routelle.fr**

